

ARRETE P2026/420
Prononçant la fermeture de l'ERP n° E 241 00097 000
boutique de prêt à porter

Le maire de la commune de MONTFORT LE GESNOIS,

- Vu le code général des collectivités notamment son article L. 2212-2 ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 143-3, R 143-23 et R 143-45 ;
- Vu la demande de Madame Jennifer DUBRAY en date du 4 juin 2026 ;

Considérant que les locaux sont vides et qu'ils vont faire l'objet d'un changement de destination, de commerce en logement,

ARRETE

Article 1 : L'établissement Jenny's Mode de type M, de 5^{ème} catégorie sis 235 avenue de la Pécardière ne sera pas ouvert au public ; un nouveau permis de construire va être déposé afin d'effectuer un changement de destination des locaux ayant fait l'objet d'une déclaration d'ERP en date du 29/06/2024.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES sis 6, allée de l'Île-Gloriette à Nantes (Loire-Atlantique) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 3 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de SAINT-MARS-LA-BRIERE est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à Monsieur le préfet de la Sarthe.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 9 juin 2026

Le Maire,

Anthony TRIFAUT

